vinetur

# Le Japon ouvre une enquête antitrust visant quatre brasseurs soupçonnés d’entente sur les prix de la bière

La Commission japonaise du commerce équitable a inspecté Asahi, Kirin, Sapporo et Suntory après des informations faisant état d’une coordination des hausses de prix de gros depuis plusieurs années.

vendredi 9 octobre 2026



Les autorités japonaises de la concurrence enquêtent pour déterminer si quatre des principaux brasseurs du pays se sont concertés sur les hausses des prix de gros de la bière. Cette affaire majeure de concurrence concerne l'un des marchés de consommation les plus visibles du pays.

La Commission japonaise du commerce équitable a mené des inspections avec pouvoir de contrainte le 7 octobre dans les locaux d'Asahi Breweries, de Kirin Brewery, de Sapporo Breweries et de Suntory, selon des articles de médias japonais publiés le lendemain. Les entreprises sont soupçonnées d'avoir discuté à l'avance du montant et du calendrier des hausses de prix de la bière et de produits connexes livrés aux grossistes. Si ces faits étaient établis, ils pourraient constituer une entente au regard de la loi japonaise antimonopole.

TV Asahi a rapporté le 8 octobre que les enquêteurs estimaient que la coordination présumée pourrait durer depuis au moins plusieurs années. La chaîne, citant des personnes au fait du dossier, a indiqué que les équipes commerciales des quatre entreprises étaient soupçonnées d'avoir harmonisé les prix et d'autres conditions, et que la Commission japonaise du commerce équitable cherchait également à savoir si les détails de ces discussions avaient été communiqués à la direction.

Le quotidien spécialisé dans l'agroalimentaire Shokuhin Shimbun a rapporté le même jour que la Commission avait perquisitionné les quatre brasseurs, soupçonnés d'avoir formé une entente pour ajuster les prix de la bière, et qu'elle menait son enquête en envisageant d'éventuelles poursuites pénales. Selon le journal, les entreprises étaient soupçonnées de s'être concertées sur l'ampleur et le calendrier des hausses de prix de gros pendant une longue période.

L'affaire porte sur les prix de gros, et non sur les prix en rayon. À ce jour, les informations publiées ne font état d'aucun montant concernant les éventuelles surfacturations, le préjudice subi par les consommateurs ou les sanctions possibles. Les autorités n'ont pas non plus publiquement accusé les entreprises d'une infraction avérée. À ce stade, il s'agit d'une enquête sur des pratiques présumées.

Les quatre entreprises dominent le marché japonais de la bière et jouent un rôle central dans la fixation des prix des boissons alcoolisées vendues dans les supermarchés, les commerces de proximité, les restaurants et les bars. Toute preuve d'une coordination des hausses de prix entre les principaux brasseurs soulèverait des questions sur la formation des prix dans un secteur déjà confronté à des pressions récurrentes sur les coûts des matières premières, des emballages, de l'énergie et de la logistique.

Shokuhin Shimbun a indiqué que les quatre brasseurs avaient appliqué des hausses de prix à peu près aux mêmes périodes, en octobre 2022, en octobre 2023 et en avril 2025. L'article n'affirmait pas que ces hausses étaient en elles-mêmes illégales, mais les citait comme un élément du contexte général dans lequel les enquêteurs cherchent à déterminer si des représentants des entreprises ont discuté à l'avance des révisions de prix.

Les articles publiés le 8 octobre ont fait suite aux déclarations des entreprises après les inspections du 7 octobre. Dans un communiqué daté du 7 octobre, Kirin Holdings a indiqué que sa filiale spécialisée dans la bière avait été inspectée par la Commission japonaise du commerce équitable et qu'elle coopérerait pleinement à l'enquête. Le communiqué confirmait l'inspection sans apporter d'autres précisions.

Les autres entreprises ont également déclaré vouloir coopérer pleinement avec les enquêteurs. TV Asahi a cité le président d'Asahi Beer, Kazuo Matsuyama, qui a déclaré que l'entreprise prenait l'affaire au sérieux et qu'elle vérifierait soigneusement les faits tout en assumant ses responsabilités.

L'enquête renforce l'attention portée à la concurrence dans le secteur brassicole japonais, alors que de nombreux fabricants de biens de consommation ont augmenté leurs prix. Les hausses de prix parallèles sont courantes sur les marchés confrontés aux mêmes pressions sur les coûts, mais le droit de la concurrence distingue clairement les décisions tarifaires indépendantes de la coordination entre concurrents. Les enquêteurs cherchent probablement à déterminer si les brasseurs ont simplement réagi à des conditions commerciales similaires ou s'ils ont échangé des informations et se sont entendus sur le calendrier et l'ampleur des hausses de prix.

Les autorités japonaises n’ont pas encore publié de compte rendu officiel des éléments de preuve qu’elles estiment avoir recueillis. Selon les informations disponibles, la Commission japonaise du commerce équitable a utilisé ses pouvoirs d’enquête coercitifs, ce qui laisse penser qu’elle juge les allégations sérieuses. En vertu de la loi japonaise antimonopole, les ententes et autres restrictions déraisonnables à la concurrence peuvent entraîner des sanctions administratives et, dans certains cas, un signalement aux autorités pénales.

L’enquête pourrait également avoir des répercussions sur la gouvernance des entreprises si les enquêteurs établissent que les discussions ne se sont pas limitées aux équipes commerciales de première ligne. TV Asahi a rapporté que la Commission semblait chercher à savoir si le contenu des échanges présumés avait été communiqué à la direction, une question qui pourrait élargir le champ des responsabilités si des faits répréhensibles étaient établis.

Pour l’heure, les faits connus restent limités. Les inspections ont eu lieu le 7 octobre. Des articles de presse publiés le 8 octobre ont désigné Asahi, Kirin, Sapporo et Suntory comme les entreprises visées par l’enquête. Les pratiques présumées concernent d’éventuelles discussions préalables sur l’ampleur et le calendrier des hausses des prix de gros de la bière, et certains articles indiquent que ces échanges pourraient durer depuis des années. Aucun des articles accessibles au public n’a chiffré le préjudice ni indiqué le montant précis d’une éventuelle hausse abusive des prix. Les entreprises n’ont reconnu aucune infraction au droit de la concurrence et ont déclaré qu’elles coopéreraient avec les autorités.